

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* –
5 n° ICC-01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge
7 Kimberly Prost
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Vendredi 27 novembre 2020
10 (*L'audience est ouverte à 9 h 34*)
11 M^{me} L'HUISSIER : [09:34:28] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-00565 (*sous serment*)
16 (*Le témoin s'exprimera en songhaï*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:58] L'audience est ouverte. Bonjour à
18 toutes et à tous.
19 Madame la greffière d'audience, veuillez annoncer l'affaire, s'il vous plaît.
20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:35:08] Merci, Monsieur le Président.
21 La situation en République du Mali, dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul*
22 *Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* ; référence de l'affaire : ICC-01/12-01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:35:28] Merci beaucoup.
25 Pour le procès-verbal, comme d'habitude, nous allons procéder aux présentations en
26 commençant avec le Bureau du Procureur.
27 Madame la Procureur.
28 M^{me} CORBIN : [09:35:45] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames les

1 juges.

2 Il y a eu un changement dans notre équipe. Le Bureau du Procureur est représenté ce
3 matin par M^e Dianne Luping, M^e Florie Huck, M^e Lucio Garcia et par moi-même,
4 Nelly Corbin.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:02] Merci beaucoup, Madame la
6 Procureur.

7 Je me tourne vers la Défense.

8 Maître Sutherland.

9 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [09:36:09] Bonjour, Monsieur le Président,
10 Mesdames les juges.

11 La Défense de M. Al Hassan est représentée aujourd'hui, à nouveau, par M^e Melinda
12 Taylor, M^{me} Sarah Marinier Doucet, M^{me} Dolly Chahla et moi-même, Maître Kirsty
13 Sutherland.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:27] Merci beaucoup, Maître Sutherland.

15 Et, maintenant, le tour des représentants légaux des victimes.

16 Maître Nsita.

17 M^e NSITA : [09:36:35] Bonjour, Monsieur le juge Président, Mesdames et...
18 Honorables Mesdames les juges.

19 Les victimes sont représentées aujourd'hui par M^{me} Laplace, et de moi-même,
20 Maître Fidel Nsita.

21 Merci.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:49] Merci beaucoup, Maître Nsita.

23 Aujourd'hui, nous poursuivons l'audition du témoin P-0565, 17^eme témoin du
24 Procureur.

25 Je me tourne vers le témoin, à présent.

26 Bonjour, Madame le témoin.

27 Est-ce que vous m'entendez ?

28 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:12] Je vais bien.

- 1 Je vous entends.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:19] Merci beaucoup.
- 3 Je vous souhaite à nouveau la bienvenue.
- 4 Et je voudrais vous rappeler que vous êtes toujours sous serment.
- 5 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:42] D'accord.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:44] Vous devez, donc, dire la vérité,
- 7 toute la vérité et rien que la vérité.
- 8 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:56] D'accord.
- 9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:59] Je voudrais vous rappeler aussi, à
- 10 vous-même et à votre assistant, mes conseils en rapport avec votre prise de parole.
- 11 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:16] (*Intervention non interprétée*)
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:38:20] Merci beaucoup. Je vais, donc, passer
- 13 la parole à la Défense pour la suite du contre-interrogatoire.
- 14 Interprétation, s'il vous plaît.
- 15 L'INTERPRÈTE SONGHAÏ-FRANÇAIS : [09:38:38] Message de la cabine songhaï :
- 16 veuillez... reprenez... répéter, s'il vous plaît, Monsieur le Président.
- 17 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:38:47] (*Début de l'intervention inaudible*)
- 18 Monsieur le Président.
- 19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:38:47] Je dis à M^{me} le témoin que je passe la
- 20 parole à la Défense pour la suite du contre-interrogatoire.
- 21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:39:01] D'accord.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:39:03] Maître Sutherland.
- 23 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [09:39:08] Merci, Monsieur le Président,
- 24 Mesdames les juges
- 25 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)
- 26 PAR M^e SUTHERLAND (interprétation) : [09:39:13] Je peux poser mes premières
- 27 questions en audience publique, mais, du fait de la portée des mesures de protection,
- 28 je crains que je doive vous demander, par la suite, de passer à huis clos partiel,

1 Monsieur le Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:39:29] Allez-y, Maître Sutherland.

3 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [09:39:31]

4 Q. [09:39:36] Bonjour, Madame le témoin.

5 R. [09:39:41] Bonjour.

6 Q. [09:39:47] Madame la témoin, convenez-vous qu'il est plus facile de se souvenir de
7 détails des événements juste après qu'ils se sont déroulés ?

8 R. [09:40:11] Je peux me souvenir comment ?

9 Q. [09:40:22] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour dire que, avec le fil du
10 temps, lorsque le temps passe, il est de... il est plus difficile de se souvenir des détails
11 d'événements ?

12 R. [09:40:44] Jusqu'à présent, tout ce qui m'est arrivé, je me rappelle parfaitement, et
13 c'est exactement ce que je viens de reprendre. Je ne sais pas ce qui puisse arriver par
14 la suite, mais, pour le moment, je me rappelle tous les faits.

15 Q. [09:41:27] Ce matin, je vais vous parler de la chronologie des événements, donc les
16 événements l'un après l'autre. Je ne veux... Je ne veux surtout pas semer la confusion
17 dans votre esprit.

18 R. [09:42:05] D'accord.

19 Q. [09:42:10] Nous venons... Nous voulons tout simplement nous assurer que tout
20 soit bien clair pour tout le monde dans ce prétoire. Et nous allons vous montrer donc
21 des rapports, ainsi que des vidéos.

22 R. [09:42:34] D'accord.

23 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [09:42:41] Monsieur le Président, je pense,
24 malheureusement, que les questions que je vais poser risquent d'identifier le... le
25 témoin ; donc, je demande le passage à huis clos partiel, s'il vous plaît.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:42:55] Madame la greffière, huis clos
27 partiel, s'il vous plaît.

28 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 43)*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (*Passage en audience publique à 11 h 03*)

3 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:03:57] Nous sommes en audience publique,
4 Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:04:00] Merci beaucoup, Madame la
6 greffière.

7 Alors, j'annonce que nous allons nous interrompre pendant une demi-heure.
8 Évidemment, les contraintes de la procédure font en sorte que nous avons passé une
9 bonne partie de la première session à huis clos partiel. Après une demi-heure de
10 pause, nous allons revenir. Nous allons commencer... continuer à... À 11 h 30, nous
11 reprenons notre audience — 11 h 30. Voilà. Et nous serons en audience publique.
12 Donc, le public pourra suivre pendant une partie de la session prochaine. Et, ensuite,
13 nous retournerons en audience à huis clos partiel. Voilà. Comme ça, nous essayons
14 de concilier le principe de la protection des témoins et, en même temps, celui de la
15 publicité des débats.

16 L'audience est suspendue.

17 M^{me} L'HUISSIER : [11:05:03] Veuillez vous lever.

18 (*L'audience est suspendue à 11 h 05*)

19 (*L'audience est reprise en public à 11 h 33*)

20 M^{me} L'HUISSIER : [11:33:32] Veuillez vous lever.

21 Veuillez vous asseoir.

22 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:33:55] L'audience est reprise.

24 Nous continuons avec le contre-interrogatoire de la Défense et je rappelle à
25 M^e Sutherland qu'il « vous » reste 57 minutes.

26 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:34:15] Merci, Monsieur le Président.

27 J'ai pu identifier quelques questions que je peux poser en audience publique, mais
28 malheureusement, si je devais faire ça maintenant, tout de suite, ce serait un peu

1 mettre la charrue avant les bœufs. Je voudrais continuer l'interrogation...
2 l'interrogatoire qu'on faisait juste avant la pause en... en huis clos partiel et ça ne
3 devrait pas prendre plus de 10 minutes, me semble-t-il.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:34:55] Parfait.

5 Madame la greffière, huis clos partiel, s'il vous plaît.

6 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 35)*

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:35:15] Nous sommes à huis clos partiel,

8 Monsieur le Président.

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

(Passage en audience publique à 12 h 03)

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE : [12:04:08] Nous sommes en audience publique, Monsieur le
2 Président.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:04:09] Merci beaucoup.
- 4 Maître Sutherland.
- 5 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:04:12] J'attends de trouver... que l'on trouve
6 une référence très précise.
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 Q. [12:06:19] Vidéo MLI-OTP-0039-0574. C'est une vidéo.
17 Cette vidéo doit être montrée... ne doit pas être montrée au public.
- 18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:06:45] Avec le son ou sans le son ?
- 19 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:06:48] Sans le son.
- 20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:06:50] Sans le son, alors nous pouvons
21 repasser... nous pouvons rester en audience publique.
- 22 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:06:57] Oui, juste pour déterminer ce qu'elle
23 sait de la teneur de la vidéo et, ensuite, nous la diffuseront avec le son.
- 24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*
- 25 *(Diffusion de la vidéo)*
- 26 Q. [12:07:24] Madame la témoin, est-ce que vous pouvez voir une image sur votre
27 écran ?
- 28 R. [12:07:29] Oui, je la vois.

1 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:07:42] Alors, nous allons la diffuser sans le
2 son jusqu'à l'horodatage 17 s.

3 *(Diffusion de la vidéo)*

4 Q. [12:08:24] Est-ce que c'est vous, Madame la témoin ?

5 R. [12:08:33] Oui, il s'agit de ça, c'est de cette vidéo que je parlais quand je vous
6 disais : « Je l'ai vue ici ».

7 Q. [12:08:55] Est-ce que l'autre personne que nous venons de voir, est-ce qu'il s'agit
8 de Monsieur A — et j'utilise le pseudonyme dont nous avons parlé précédemment.

9 R. [12:09:11] Oui, il s'agit de lui. Ça, c'est chez lui-même, c'est là où c'est fait.

10 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:09:47] Alors, nous allons maintenant
11 diffuser la vidéo avec le son depuis le début jusqu'à l'horodatage 1 mn 7 s —
12 1 mn 5 s.

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:10:09] Nous ne pouvons pas diffuser la
14 vidéo avec le son en audience publique, s'il s'agit d'un document confidentiel.

15 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:10:19] Alors, est-ce que l'on peut couper le
16 son ?

17 Alors, peut-être que nous pourrions passer à huis clos partiel, Monsieur le Président,
18 juste le temps de montrer cette séquence ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:10:35] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
20 Madame la greffière.

21 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 10)*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:11:06] Nous sommes à huis clos partiel,
23 Monsieur le Président.

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (*Passage en audience publique à 12 h 13*)

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:13:23] Nous sommes en audience publique,
5 Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:13:29] Merci beaucoup.

7 Maître Sutherland.

8 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:13:34]

9 Q. [12:13:37] Madame la témoin, la femme qui vous montre la vidéo de cet
10 événement, donc, vous êtes d'accord que cette femme vous a montré une vidéo de
11 cet événement, lors de cette réunion ?

12 R. [12:14:10] J'accepte que la rencontre passe (*phon.*), ou que j'ai eu une fois vu la
13 vidéo au cours de la rencontre ou bien ?

14 Q. [12:14:23] Oui, elle vous a montré la vidéo et ensuite elle vous a posé des
15 questions à ce sujet — ensuite ?

16 R. [12:14:36] J'ai vu la vidéo, mais maintenant je ne peux plus dire si c'est la même
17 personne.

18 Q. [12:15:02] La femme que l'on voit sur cette photographie, est-ce qu'il s'agit de la
19 femme qui vous a posé des questions ?

20 R. [12:15:18] Bon, je ne sais pas, mais elles se ressemblent presque toutes. Je ne sais
21 pas vraiment.

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 Q. [12:17:09] Nous allons passer à l'horodatage 15 à 16 mn et nous demandons à ce
2 que cela soit diffusé sans le son.

3 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

4 *(Diffusion de la vidéo)*

5 Madame le témoin, est-ce que vous voyez les photos sur votre écran ?

6 R. [12:18:23] Oui, je les vois.

7 Q. [12:19:31] Madame la témoin, est-ce que vous vous souvenez avoir rencontré ces
8 personnes, ou l'une ou l'autre de ces personnes ?

9 R. [12:19:40] Lesquelles personnes ?

10 Q. [12:19:58] Les gens que l'on peut voir très clairement sur ce que nous venons de
11 vous montrer, sur la séquence que nous venons de vous montrer.

12 R. [12:20:15] Les images que... sur les images que je vois, je n'ai pas très bien
13 distingué... dévisagé les gens.

14 Q. [12:20:49] Et l'image que vous voyez maintenant, alors, il y a certains visages qui
15 sont floutés, mais il y a une personne que l'on voit très clairement. Est-ce que vous
16 vous souvenez avoir rencontré cette personne ou les autres personnes que l'on a
17 vues précédemment ?

18 R. [12:21:07] Oui, je vois le monsieur là, mais je ne le connais pas.

19 Q. [12:21:34] Alors nous allons revenir à l'horodatage 15 mn 7 ou 15:07, et je
20 demanderais que l'on diffuse cela jusqu'à l'horodatage 15:15. Sans le son, s'il vous
21 plaît.

22 *(Diffusion de la vidéo)*

23 Lorsque des questions vous ont été posées, est-ce qu'on vous a montré des photos
24 tout comme les gens... tout comme on est en train de montrer des photos aux gens
25 sur cette séquence ?

26 R. [12:22:40] Ça, c'est quand, ça ?

27 Q. [12:23:03] En fait, je vous parle de chaque fois que vous... que des questions vous
28 ont été posées au sujet des événements de 2012.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:23:33] Madame la Procureur.

2 M^{me} LUPING (interprétation) : [12:23:37] Deux remarques, Monsieur le Président.

3 Nous sommes en audience publique, je le sais, je ne sais pas comment la témoin va
4 répondre à cette question, mais j'ai peur que cela risque de l'identifier. Ça, c'est dans
5 un premier temps.

6 Et puis, deuxièmement, pour aider la témoin, peut-être que mon estimée consœur
7 pourrait lui expliquer qui lui pose des questions. Bon, elle a expliqué que différentes
8 personnes lui avaient posé des questions, ceci afin de ne pas l'induire en erreur.
9 Merci.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:24:13] Maître Sutherland.

11 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:24:16]

12 Q. [12:24:17] Madame la témoin, vous avons vu une image précédemment, vous
13 étiez présente, il y avait M. A avec cette femme qui était chez vous. Est-ce que cette
14 femme vous a posé des questions en vous montrant des photos ?

15 R. [12:24:59] En fait, je ne me souviens pas. Parce qu'il y a un problème, si j'étais
16 instruite, je n'allais pas oublier certains détails, mais puisque je ne suis pas instruite,
17 il y a tellement de détails que j'oublie. Ce qui m'est arrivé, c'est que je ne peux pas
18 tout me rappeler. Donc, il y a tellement de détails, que j'oublie. Parce que si je savais
19 écrire, j'aurais dû au moins prendre notes afin de ne pas oublier.

20 Q. [12:26:24] Est-ce que nous pourrions diffuser depuis l'horodatage
21 16 mn 07 jusqu'à 16 mn 36, sans le son, s'il vous plaît ?

22 *(Diffusion de la vidéo)*

23 Madame la témoin, est-ce que vous aviez déjà vu cette séquence auparavant ?

24 R. [12:27:40] Non.

25 Q. [12:27:54] Madame la témoin, vous venez de nous dire que vous ne vous
26 souvenez pas de tout, et qu'il y a de nombreux détails que vous avez oubliés.

27 R. [12:28:14] Mm-hm.

28 Q. [12:28:15] Est-ce que les vidéos et les photographies qui vous ont été montrées

1 vous aident à vous souvenir ?

2 R. [12:28:26] De toute façon, cette vidéo que j'ai devant moi, je ne me rappelle pas, je
3 ne me rappelle même pas où je l'ai vue pour la première fois.

4 Q. [12:29:22] Madame le témoin, lors de votre entretien avec le Bureau du Procureur
5 – MLI-OTP-0046-8881, à la page 8887, paragraphe 25...

6 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:29:54] Monsieur le Président, excusez-moi,
7 mais il va falloir que je demande un passage très, très bref à huis clos partiel. Et je
8 suis tout à fait consciente de l'heure qu'il est, ceci étant dit.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:30:04] Madame la greffière, huis clos
10 partiel, s'il vous plaît.

11 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 30)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:30:19] Nous sommes à huis clos partiel,
13 Monsieur le Président.

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (*Passage en audience publique à 12 h 41*)

18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:41:04] Nous sommes en audience publique,
19 Monsieur le Président.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:41:08] Maître Sutherland, nous sommes en
21 audience publique. Alors, concluez, s'il vous plaît.

22 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:41:18]

23 Q. [12:41:20] Madame le témoin, pouvez-vous confirmer que c'est le troisième jour
24 que le jugement a été rendu ?

25 R. [12:41:32] O.K. C'est vraiment comme je vous l'ai raconté. Peut-être, la façon de
26 donner, de parler en terme de durée, chez nous et chez vous, ce n'est pas la même
27 chose. Ce qui est sûr, l'histoire, elle s'est passée de la façon dont je l'ai relaté. Nous,
28 c'est les nuits qu'on compte. On compte à partir des nuits. C'est les nuits qu'on

1 compte. Et si on compte à partir de la nuit où nous, on a été arrêtés, c'est vraiment
2 trois jours que ça fait. Donc, c'est le troisième jour qu'on a été flagellés. Maintenant,
3 de votre côté, je ne sais pas comment vous comptez les choses. Même sur la vidéo,
4 c'est le même truc. Si on se réfère à la vidéo, aussi, c'est mon décompte, comme on l'a
5 fait, c'est quand on prend trois... trois nuits... les nuits, c'est un décompte de trois
6 jours. Je n'ai fait que dire la vérité.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:43:59] Voilà.

8 Maître Sutherland.

9 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [12:44:02] Merci beaucoup, Madame le témoin.
10 Merci d'avoir répondu à mes questions.

11 Et, Monsieur le Président, je n'ai plus d'autres questions.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:44:12] Merci beaucoup.

13 Merci beaucoup, Maître Sutherland.

14 Je vois M^e Taylor debout ; que se passe-t-il ?

15 M^e TAYLOR (interprétation) : [12:44:28] Non, je n'ai pas l'intention de poser plus de
16 questions, mais je voudrais plutôt vous interpellier et poser des questions au
17 Président et aux juges, à vous, sur le courriel que nous avons reçu par rapport au
18 témoignage du prochain témoin.

19 Alors, pouvons-nous en discuter avant de lever l'audience pour la pause ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:45:01] Je vais, d'abord, libérer le témoin.

21 Madame le témoin, nous arrivons au terme de votre déposition.

22 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:45:27] D'accord.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:45:29] La Chambre voudrait, à nouveau,
24 vous remercier de l'avoir aidée en répondant très clairement aux questions qui vous
25 ont été posées.

26 La Chambre vous est particulièrement reconnaissante pour votre disponibilité, pour
27 votre gentillesse et pour votre patience.

28 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:46:21] Moi aussi, je vous remercie d'avoir eu

1 l'occasion de venir témoigner sans être effrayée par quoi que ce soit.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:46:40] Merci beaucoup.

3 Alors, je vous souhaite un bon retour chez vous et tout est de nouveau en ordre
4 maintenant. Merci beaucoup.

5 Madame la greffière, veuillez faire accompagner le témoin à l'extérieur.

6 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

7 Maître Taylor, nous pouvons poursuivre en audience publique ? Alors...

8 M^e TAYLOR (interprétation) : [12:47:29] Oui, Monsieur le Président.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:47:31] Allez-y, s'il vous plaît.

10 M^e TAYLOR (interprétation) : [12:47:35] Comme la Chambre le sait, notre client
11 continue à participer, et ce via une liaison vidéo. Et donc, nous ne sommes pas en
12 mesure de le consulter. Et si la Chambre devait décider que nous devrions continuer
13 le témoignage qu'on a commencé avec celle-ci, afin de ne pas prolonger son séjour ici
14 à La Haye, quand aurons-nous, nous, le temps de rencontrer notre client pour
15 pouvoir préparer les autres témoins, non seulement celui qui commence cet
16 après-midi, mais celui qui viendra aussi en fin de semaine prochaine ?

17 Donc, il y a toute cette influence sur le... les possibilités de rencontrer notre client et
18 d'organiser ces rencontres. Et on voudrait pouvoir le savoir de façon à le consulter,
19 donc pas seulement pour le prochain témoin, mais également pour le témoin suivant
20 — après le prochain.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:48:35] Alors, concrètement, quelle est votre
22 demande ? Qu'est-ce que vous voulez ?

23 M^e TAYLOR (interprétation) : [12:48:42] Vu qu'il est très compliqué pour nous de
24 discuter avec notre client par téléphone, est-ce qu'il y aura une interruption avec le
25 prochain témoin... entre le prochain témoin, de façon à pouvoir le consulter
26 personnellement ?

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:49:06] Du côté de l'Accusation, je trouve
28 qu'il n'y a pas de réaction.

1 M^{me} LUPING (interprétation) : [12:49:12] Monsieur le Président, Mesdames les juges,
2 c'est à vous de voir. Nous n'avons pas d'objection à ce que nos confrères consultent
3 leur client. C'est à vous de voir, Monsieur le Président, quand vous pensez qu'il est le
4 plus adéquat d'appeler le prochain témoin. De notre côté, nous, nous sommes prêts.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:49:37] La Chambre va se consulter
6 rapidement, ici même, sur place.

7 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

8 Très bien. La Chambre s'est consultée, et nous allons ajourner l'audience jusque
9 lundi. Cet après-midi, nous n'allons pas siéger. Ainsi, donc, le 18^e témoin du
10 Procureur viendra lundi à 9 h 30.

11 Pour Maître Taylor, vous allez continuer à consulter votre témoin (*phon.*) par les
12 moyens que vous utilisez maintenant. Le Greffe est averti et nous allons de nouveau
13 donner des instructions pour que tout soit fait de sorte que le contact puisse
14 continuer, et améliorée si besoin est.

15 Nous espérons que, le lundi, votre client sera ici, selon les informations que nous
16 avons, et donc, tout sera de nouveau en ordre. Voilà.

17 Nous allons, donc, lever l'audience. Mais, avant cela, je voudrais remercier, comme
18 d'habitude...

19 D'abord, je rappelle... rappelle aux parties la procédure par rapport au versement
20 des pièces au dossier en liaison avec le 17^e témoin du Procureur. Vous vous rappelez
21 la procédure, inutile de rappeler chaque fois les mêmes dispositions. Voilà.

22 Donc, je remercie les parties et les participants pour votre coopération.

23 Je remercie les sténographes et les interprètes pour le travail assidu que vous abattez
24 tous les jours.

25 Et bien naturellement, ma gratitude va aussi à nos officiers de sécurité et à notre
26 public.

27 Notre public, je vous renouvelle ma gratitude pour votre patience. Et j'espère qu'à
28 l'avenir nous aurons beaucoup plus de sessions en audience publique.

- 1 À toutes et à tous, je souhaite une très bonne fin de semaine. Portez-vous bien et
- 2 prenez soin de vous.
- 3 L'audience est levée.
- 4 M^{me} L'HUISSIER : [12:55:01] Veuillez vous lever.
- 5 (*L'audience est levée à 12 h 55*)